

N/REF : 9/02/2026 9H40 C:000053 I:02572
V/REF : AC/C39139
V/Email reçu le Lundi 09/02/2026 à 9H40

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BVR
IMMEUBLE : VILLE AU ROUX - BVR
RUE DE LA BASSE VILLE AU ROUX
6-26
35400 ST MALO

Rennes, le 28 Avril 2026

Référence Marché: 024071-ELT-002

LOCALISATION : 24 RUE DE LA BASSE VILLE AU ROUX - LOGEMENT VACANT JUSQU'AU 20/02
LOGEMENT N° 014270, PORTE N°4270, 1° ÉTAGE, TYPE 4

MOTIF : CHANGER TOUTES LES PC ET INTERS SANS ENJOLIVEUR, INSTALLER UNE
APPLIQUE DABS LA SDB, VOIR LE PLAFONNIER ENTRÉE ET CELLIER EN RDC

Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 17/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
FOURNITURE ET POSE D'UNE APPLIQUE MURALE DANS LA SALLE DE BAIN
FOURNITURE ET POSE D'UN HUBLLOT DANS LE CELLIER
REMARQUE : LOGEMENT SANS ELECTRICITÉ, PAS DE CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
POSSIBLE
AUTRE REMARQUE : PRISE ET INTERRUPTEUR DÉJÀ REMPLACÉS PAR AIGUILLON
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	ELT015-Rempl.applique LED yc tube	1	45,00	45,00
1,00	ELT017-Rempl.Globe LED cl.II avec ampoul	1	23,00	23,00
TOTAL H.T.				68,00
T.V.A. a 10,00%				6,80
TOTAL T.T.C.En EURO				74,80

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.